

Non à la répression à Musea

Rassemblement de solidarité le 19 février 2026 avec les ex employées de Musea, licenciées pour avoir participé à une grève.

Ce 19 février 2026, Sud Culture Solidaires sera de nouveau intervenant volontaire aux Prud'hommes de Paris, aux côtés de trois anciennes salariées de l'entreprise Musea. Elles demandent la requalification de leur contrat de travail en CDI et dénoncent, en conséquence, un licenciement abusif, qui, pour les trois, est survenu après avoir usé de leur droit d'exercer des revendications sociales.

Si les trois salariées travaillaient depuis plus ou moins longtemps pour Musea, leurs activités se sont étonnamment arrêtées après des grèves menées en juin et novembre 2024 sur le site du Louvre où Musea est prestataire pour les missions d'accueil. Ces trois licenciements se sont déroulés dans des conditions similaires qui interrogent sur les motivations de l'employeur à silencier toute expression sociale.

La première salariée cumulait plus de 100 CDD et était même mise en responsabilité comme formatrice pour les nouveaux. En juin 2024, elle représentait les salarié·es lors du mouvement de grève lancé pour défendre de meilleures conditions de travail. Suite à ce mouvement de lutte, elle s'est d'abord vu réduire ses missions, puis suite à une demande de CDIisation, Musea décide de la licencier. Deux mois plus tard, Musea licencierait une nouvelle salariée qui avait fait grève, alors même qu'ils lui avaient la veille fourni un Pass Louvre. Enfin la troisième salariée est à son tour licenciée après avoir exprimé la demande de signature d'un contrat CDI. Quelle audace, après avoir atteint le chiffre record de 120

CDD en un an !

Chez Musea, il ne semble pas bon pour les travailleuses de faire valoir droits !

Et la situation ne s'est visiblement pas améliorée depuis : le 19 décembre dernier notre syndicat, aujourd'hui majoritaire au CSE de Musea, déposait une « alerte pour danger grave et imminent » concernant les salarié·es positionné·es au Louvre. En parallèle, plusieurs élu·es du CSE se retrouvent sous le joug de sanctions disciplinaires !

Ces requêtes aux Prud'hommes et ces mobilisations hors normes sont l'un des nombreux signes que des salarié·es du secteur culturel choisissent de résister aux conditions de travail dégradées avec notamment le recours aux sous-contrats comme le CDD d'usage (contrat sans prime de précarité, sans préavis et sans limite de renouvellement).

La dégradation des statuts d'emploi a cause de ce recours à la prestation sur des missions anciennement publiques, participe à la destruction de la culture.

Nous refusons que les salarié·es soient maltraité·es.

Nous refusons que la culture soit tuée.

Nous refusons que les travailleuses qui décident de relever la tête soient réprimé·es durement en perdant leur emploi !

Ces trois requêtes s'inscrivent dans une lutte plus large menée par notre syndicat Sud Culture Solidaires, accompagné de SUD P2ST et de notre Union Syndicale Solidaires. Nous avons déjà porté plainte en justice, à deux reprises, contre Musea, pour « Prêt de main d'œuvre illicite » « délit de marchandage ».

Nous dénonçons de nouveau l'attitude irresponsable des pouvoirs publics qui continuent à favoriser la sous-traitance. Nous devons aussi stopper Musea, qui malmène les salarié·es,

les licencié·es d'un revers de main, participe à la destruction de nos services publics pour faire du chiffre et s'attaque ouvertement à des travailleur·euses car ils ont fait grève ou prennent part aux mandats de représentant·es du personnel pour se défendre et défendre le service au public !

La grève est un droit garanti par la loi, notre droit de travailleuses et travailleurs pour défendre des conditions de travail plus dignes !

Soutenons les camarades qui se battent pour leur conditions de travail et qui sont réprimé·es !

Travailleur·euses précaires, en CDD ou en CDI, fonctionnaire ou bien salarié·es du privé, ce 19 février répondons présent·es !

Pour les soutenir à l'audience de plaidoirie devant le Bureau de jugement, aux Prud'hommes de Paris.

Rassemblement le 19 février à partir de 12h30

Tribunal des prud'hommes

27 rue Louis Blanc – Paris 10e (métro Louis Blanc)